



Conseil communautaire

24 avril 2018

Compte rendu

Maison du Haut-Rhône Dauphinois

Ordre du jour de la séance du 24 avril 2018

Approbation du Compte rendu du Conseil communautaire du 27 mars 2018

(Rapporteur : Le Président)

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE/RH – FINANCES - MARCHES PUBLICS

A. Marchés publics

1. Construction de la piscine de Morestel - Avenants aux marchés de travaux
⇒ Rapporteur : Le Président

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Développement économique

1. Aide au maintien et au développement de l'artisanat - Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes
⇒ Rapporteur : C. Giroud
2. Subvention au SARNI (Service Agricole de remplacement Nord Isère) et au SRI (Service de Remplacement Isère)
⇒ Rapporteur : F. Spitzner LE PRESIDENT
3. Subvention au comice agricole 2018 organisé sur la commune de St Sorlin de Morestel
⇒ Rapporteur : F. Spitzner LE PRESIDENT

B. Environnement

1. Convention tripartite entre le Conseil départemental de l'Isère, la fédération de pêche de l'Isère et la communauté de communes pour la gestion de l'activité pêche sur les étangs de la Serre
⇒ Rapporteur : L. Guillet
2. GEMAPI : modification statutaire du SIDCEHR
⇒ Rapporteur : L. Guillet

III. CULTURE – TOURISME – EQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Culture

1. Convention de mise à disposition du Domaine Paul Claudel pour le solstice
⇒ Rapporteur : A. Pourtier
2. Résidence d'artistes – Convention tripartite
⇒ Rapporteur : A. Pourtier
3. Convention de partenariat financier pour l'Isle en Scène (mécénat)
⇒ Rapporteur : A. Pourtier

IV. AFFAIRES SOCIALES

1. Signature d'une convention bilatérale avec l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - MSAP de Morestel
⇒ Rapporteur : A. Paviet Salomon

INFORMATIONS

1. Travaux de l'Isle aux Bambins (Frontonas)
⇒ **Rapporteur : Nora Chebbi**
2. Choix du prestataire pour l'élaboration du PCAET
⇒ **Rapporteur : Le Président**
3. Apprentissage de la natation scolaire – inscription des élèves de cycle II
⇒ **Rapporteur : Annie Pourtier**
4. PLH – Etat d'avancement
⇒ **Rapporteur : J.Y. Brenier**
5. Le Conseil de Développement – Mise en place
⇒ **Rapporteur : Le Président**
6. Le Mag – 1^{er} numéro
⇒ **Rapporteur : Le Président**

QUESTIONS DIVERSES

Présents :

COMMUNES	TITULAIRES
ANNOISIN CHATELANS	CHEBBI Nora (Suppléée par M. PRAL)
ARANDON PASSINS	BERNET Raymond
ARANDON PASSINS	VEYRET Alain
BOUVESSE QUIRIEU	CHAMPIER Jean-Claude
BRANGUES	LOUVET Didier (Absent)
CHAMAGNIEU	CADO Jean-Yves
CHARETTE	COURTEJAIRE Hervé
CHOZEAU	DESVIGNES Gilles
CORBELIN	GEHIN Frédéric
CORBELIN	VIAL René
COURTENAY	TOURNIER Marcel (Suppléé par M. MANOUVRIER)
CREMIEU	ASLANIAN Joseph (Absent)
CREMIEU	DESMURS-COLLOMB Virginie (Absente)
CREMIEU	N'KAOUA Pascal (Absent)
CREYS-MEPIEU	BONNARD Olivier
DIZIMIEU	COCHET Daniel
FRONTONAS	MERLE Annick
FRONTONAS	TOULEMONDE Thierry
HIERES-SUR-AMBY	CHOLLIER Patrick (Absent)
LA BALME LES GROTTES	BERTHELOT Jean-Pierre (Pouvoir P. CHOLLIER)
LE BOUCHAGE	POURTIER Annie
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CANET Patrick (Absent)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	CORTEY Gilles (Pouvoir M. FAVIER)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	FAVIER Maria
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	GUICHERD Gérard
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MERGOUD Gilbert (Absent)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	MICHOUD Daniel (Pouvoir G. GUICHERD)
LES AVENIERES-VEYRINS THUELLIN	SITRUK Nicole (Pouvoir C.DREVET)
LEYRIEU	BRENIER Jean-Yves
MONTALIEU-VERCIEU	DREVET Christiane
MONTALIEU-VERCIEU	GIROUD Christian
MONTALIEU-VERCIEU	SULTANA Gérard
MONTCARRA	EMERAUD David
MORAS	BOURGIER Bernard (Suppléé par E. SUCILLON)
MORESTEL	JARLAUD Bernard
MORESTEL	PERRIN Marie-Lise
MORESTEL	RIVAL Christian (Absent excusé)
MORESTEL	VIAL Frédéric

COMMUNES	TITULAIRES
OPTEVOZ	LANFREY Philippe (Absent)
PANOSSAS	CHIAPPINI Marc (Absent)
PARMILIEU	MARTIN Jean-Louis
PORCIEU-AMBLAGNIEU	PEJU Nathalie
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	THOLLON Denis
SAINT-CHEF	CHAVANTON-DEBAUGE Edith
SAINT-CHEF	DURIEUX Frédéric
SAINT-CHEF	ROLLAND Noël
SAINT-HILAIRE DE BRENS	GUILLET Laurent
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	BLANC Aurélien
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BEKHIT Thierry
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	BOUCHET Bernard
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	DESCAMPS Gil
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	ALLAGNAT Philippe
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	LUZET Frédérique
SALAGNON	DURAND Gilbert
SERMERIEU	BOLLEAU Alexandre
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	LEMOINE Eric
SOLEYMIEU	GINON Yves (Absent excusé)
TIGNIEU JAMEYZIEU	FERNANDEZ Francette
TIGNIEU JAMEYZIEU	MAZABRARD Jean-Yves
TIGNIEU JAMEYZIEU	PAVIET SALOMON André
TIGNIEU JAMEYZIEU	POMMET Gilbert (Pouvoir P. REYNAUD)
TIGNIEU JAMEYZIEU	REYNAUD Philippe
TIGNIEU JAMEYZIEU	ROUX Elisabeth
TREPT	BERT Martine
VASSELIN	FEUILLET Marcel
VENERIEU	ODET Bernard (Pouvoir L. GUILLET)
VERNAS	MORGUE Léon-Paul
VERTRIEU	SPITZNER Francis (Pouvoir O. BONNARD)
VEYSSILIEU	MOLINA Adolphe
VEZERONCE-CURTIN	REVEYRAND Gérald (Pouvoir C. TEILLON)
VEZERONCE-CURTIN	TEILLON Catherine
VIGNIEU	FERRARIS Patrick (Pouvoir D. EMERAUD)
VILLEMOIRIEU	HOTE Daniel

Monsieur le Président ouvre la séance et recense les conseillers communautaires présents en séance ou représentés à cet instant soit 61 sur 73.

Monsieur Aurélien Blanc est déclaré secrétaire de la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 27 mars 2018

Marcel Feuillet fait remarquer qu'il y a une erreur en page 28 du compte-rendu concernant la date du PPI mentionné dans la présentation budgétaire 2018 faite par Gérard Guicherd, à savoir « mai 2018 ».

Le Président remercie Monsieur Feuillet pour cette remarque et confirme que le PPI auquel il a été fait référence dans cette présentation budgétaire est bien mai 2017 et non **mai 2018**.

⇒ **Le compte rendu est approuvé à l'unanimité**

Philippe Lanfrey arrive en séance à 18 H 12, suivi de Joseph Aslanian et de Nora Chebbi.

DELIBERATIONS

I. ADMINISTRATION GENERALE – FINANCES – MARCHES PUBLICS

A. Marchés publics

1. Construction de la piscine de Morestel - Avenants aux marchés de travaux

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle que, par délibérations du 18 janvier et du 9 mai 2016, les marchés de travaux pour l'attribution de la piscine ont été attribués. Ceux-ci ont démarré le 1^{er} juillet 2016 et sont en cours d'exécution.

Le Président informe le Conseil communautaire que la maîtrise d'œuvre a proposé l'exécution de prestations supplémentaires d'une part, mais également la suppression de travaux prévus initialement aux marchés d'autre part. Ces modifications aux marchés de travaux ont été présentées à la commission d'appel d'offres.

Lot n°2 – Maçonnerie – entreprise NOMBRET :

- Montant du marché initial : 1 550 967,67 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 75 969,98 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : 0 € HT
- Nouveau montant du marché : 1 626 937,65 € HT

Lot n°6 – Menuiserie – groupement CHANUT / CLEMENT DECOR :

- Montant du marché initial : 342 131,32 € HT
- Montant de l'avenant : 26 896,80 € HT
- Nouveau montant du marché : 369 028,12 € HT
- Soit une plus-value de 7,86%

Lot n°7 – Serrurerie – entreprise BLANCHET :

- Montant du marché initial : 275 929,26 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : - 5 928,64 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : - 112,04 € HT
- Nouveau montant du marché : 269 888,58 € HT
- Soit une moins-value totale de 2,19%
-

Lot n°9 – Plomberie – entreprise HERVE THERMIQUE :

- Montant du marché initial : 868 334,00 € HT

- Montant de l'avenant n°1 : 11 277,00 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : 7 406,00 € HT
- Nouveau montant du marché : 887 017,00 € HT
- Soit une plus-value totale de 2,15%

Lot n°10 – Courants faibles, forts – entreprise GED :

- Montant du marché initial : 175 231,92 € HT
- Montant de l'avenant n°1 : 22 510,82 € HT
- Montant de l'avenant n°2 : 5 296,01 € HT
- Nouveau montant du marché : 203 038,75 € HT
- Soit une plus-value totale de 15,87%

Réunie, le 13 avril 2018, la commission d'appel d'offres a rendu un avis favorable sur les projets d'avenants listés ci-dessus.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'APPROUVER l'ensemble des avenants décrits ci-dessus, relatifs aux marchés de travaux de construction de la piscine de Morestel ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

Patrick Chollier rejoint la séance à 18 H 21.

II. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – AMENAGEMENT - ENVIRONNEMENT

A. Développement économique

1. Aide au maintien et au développement de l'artisanat - Règlement d'attribution des fonds de concours aux communes

Christian Giroud donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Le Président attire l'attention de l'assemblée sur le fait que ce dispositif ne couvre pas les travaux de construction neuve, mais uniquement des extensions de bâtiments existants.

Christian Giroud confirme que l'objectif de ce fonds de concours est de financer des travaux réalisés sur un bâtiment existant comprenant éventuellement une extension.

Pour répondre à la question de Jean-Yves Cado, il est répondu par Christian Giroud que l'artisanat comprend tous les professionnels inscrits à la Chambre des Métiers.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que l'assemblée a donné son accord de principe (délibération n° 40/2018) lors de la séance du 27 février 2018, pour soutenir financièrement les communes de petite et moyenne taille (< à 3000 habitants) afin de leur permettre de répondre aux sollicitations de leurs artisans, via la mise en place d'un fonds de concours aux communes, plafonné à 80 000 € par an pour l'ensemble du territoire.

Un groupe de travail s'est réuni afin de travailler sur les modalités d'intervention des Balcons du Dauphiné et définir ainsi le règlement d'attribution du fonds du concours dont les principales dispositions fixent les dépenses éligibles, les modalités d'attributions, la procédure d'instruction, les conditions de versement et les délais d'attribution.

Il est proposé de prendre une délibération pour valider le règlement d'attribution du fonds de concours annexé à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'APPROUVER le règlement d'attribution du fonds de concours aux communes annexé à la présente délibération ;

Il est précisé que les crédits correspondant sont inscrits à l'article 2041412 du budget principal.

- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou Monsieur le Vice-président en charge du développement économique et numérique en cas d'indisponibilité de Monsieur le Président, à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

2. Subvention au SARNI (Service Agricole de remplacement Nord Isère) et au SRI (Service de Remplacement Isère)

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Catherine Teillon s'étonne que le montant de la subvention ne soit pas révisé alors que le service fonctionne désormais sur l'ensemble du territoire. Le Président explique que la subvention 2018 est calculée sur la base de l'activité 2017. En ce qui concerne l'activité 2018, la subvention correspondante sera versée en 2019.

De plus, il est précisé que plus le service fonctionne, plus il y a de cotisations et pour le moment il n'y a pas lieu d'envisager une enveloppe prévisionnelle supérieure à 10 000 €/an.

Philippe Allagnat fait savoir que tant qu'il y a un salarié ou un salarié et demi en fonction des accidents, la consommation des crédits ne dépassera pas l'enveloppe, et ce, jusqu'à 2 salariés temps plein.

Lors de l'assemblée générale de 2018, 5 nouvelles adhésions ont été constatées émanant des Balmes Dauphinoises et de l'Isle Crémieu, ce qui confirme que peu à peu le dispositif se développe sur l'échelle du nouveau territoire des Balcons du Dauphiné.

Projet de délibération

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire que le Service Agricole de Remplacement Nord-Isère, portée par des bénévoles, permet aux exploitants (principalement les éleveurs) de poursuivre leur activité en cas de situations difficiles (maladie, accident) ou d'évènements plus heureux (maternité, formation, congés...).

Cette action était soutenue jusqu'en 2016 par le Pays des Couleurs, selon les critères ci-dessous qui déterminaient le montant de la subvention versée au SARNI :

- 1- *Encourager les nouvelles adhésions : 1 journée gratuite de 7h00 pour tout nouvel adhérent (coût d'une journée = 90 €).*
- 2- *Favoriser le recours au service : 20 € par jour utilisé pour les adhérents (nouveaux ou anciens) implantés sur le territoire.*
- 3- *Faire face aux coups durs (accidents, maladie grave) : 50 € par jour utilisé pour les adhérents implantés sur le territoire.*
- 4- *Forfait de 2.000 € de participation aux frais de secrétariat et de communication.*

Au titre de l'exercice des compétences dit « à la carte », Monsieur le Président propose de conserver ces critères au titre de la subvention 2018 calculée sur les chiffres de l'activité 2017 du service.

Suite à la présentation du bilan d'activité du SARNI, il convient de prendre en compte les éléments suivants :

- 1- *2 nouvelles adhésions en 2017 soit $90 € \times 2 = 180 €$*
 - 2- *263 jours de recours au service soit $263 \times 20 = 5\,260 €$*
 - 3- *14 jours de remplacement soit $14 \times 50 = 700 €$*
 - 4- *Forfait de participation secrétariat soit 2 000 €*
- Soit un montant de subvention de 8140 € à verser en 2018 au titre de l'activité 2017.*

En outre, la commune de Corbelin relevant du Service de Remplacement Isère, il convient de verser à ce service, sur la base des éléments communiqués pour l'année 2017 (39 jours x 20 €), une subvention de 780 €.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'ACCEPTER le versement d'une somme de 8 140 € au Service Agricole de Remplacement Nord-Isère au titre de l'activité 2017.
- d'ACCEPTER le versement d'une somme de 780 € au Service Agricole de Remplacement Isère au titre de l'activité 2017 pour la commune de Corbelin.
- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

3. Subvention au comice agricole 2018 organisé sur la commune de St Sorlin de Morestel

Le Président donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président fait savoir aux membres du Conseil communautaire que les Balcons du Dauphiné souhaitent apporter leur aide à l'organisation du comice agricole sur le territoire.

Plus globalement, cette fête du monde agricole est en effet l'occasion de faire se rencontrer tous les habitants du territoire autour des valeurs de la ruralité et de faire découvrir, notamment aux plus jeunes, les différentes activités agricoles.

De plus, les Balcons du Dauphiné ont souhaité cette année valoriser les produits locaux et leurs producteurs en couplant cet évènement avec une « foire » des produits locaux.

Il est rappelé que le Pays des Couleurs avait pour habitude de soutenir l'organisation de cette manifestation par l'achat d'un encart de communication, d'une part, et par le versement d'une subvention à la structure agricole en charge de l'organisation, d'autre part.

Au titre de l'année 2017, la communauté de communes avait accordé à la Société d'Agriculture du Pays des Couleurs une subvention de 4 800 € pour l'organisation du comice agricole de Sermérieu. Elle avait également financé à l'association du comice agricole de Sermérieu un encart publicitaire pour 1 200 €.

Cette année, le comice agricole aura lieu le week-end du 25 et 26 août 2018 à Saint-Sorlin de Morestel et une communication sera menée sur l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné.

Au vu de la notoriété d'une telle manifestation sur le territoire qui s'inscrit dans une démarche active de valorisation des produits locaux, il est proposé d'accorder au comité d'organisation du comice agricole, une subvention de 10 000 € pour l'année 2018, qui se décompose comme suit :

- 8 125 € pour l'organisation et la communication de la manifestation;
- 1 875 € pour la mise en valeur des produits locaux et circuits-courts dans la cadre du dossier LEADER.

Le comité d'organisation du comice agricole de Saint-Sorlin de Morestel déposera un dossier de demande de subvention dans le cadre du programme LEADER afin d'obtenir un financement à hauteur de 7 500 € (dont les Balcons du Dauphiné seraient financeurs à hauteur de 1 875 €).

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'ACCEPTER le versement d'une subvention de 10 000 € au comité d'organisation du comice agricole de Saint-Sorlin de Morestel, pour l'organisation de cette manifestation les 25 et 26 août 2018.

Il est précisé que les crédits correspondants sont inscrits à l'article 6574 du budget principal.

- D'ACCEPTER de participer à la contrepartie demandée dans le cadre de LEADER à hauteur de 1 875 € (compris dans les 10 000 € versés), afin de permettre au comité d'organisation du comice agricole de déposer un dossier de demande de subvention LEADER.

- D'AUTORISER Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge de l'agriculture et de l'économie de proximité, en cas d'indisponibilité du Président, à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

B. Environnement

1. Convention tripartite entre le Conseil départemental de l'Isère, la fédération de pêche de l'Isère et la communauté de communes pour la gestion de l'activité pêche sur les étangs de la Serre

Laurent Guillet donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la communauté de communes Les Balcons du Dauphiné est propriétaire d'une partie des étangs de la Serre depuis mars 2017.

Afin de mener une gestion cohérente du site et en bonne intelligence avec le Conseil départemental de l'Isère, propriétaire également d'une partie des étangs de la Serre, un règlement intérieur a été rédigé conjointement avec ce dernier.

Ce règlement a été validé en Conseil communautaire lors de la séance du 11 juillet 2017.

Avant même l'acquisition des étangs, une réflexion avait également été menée en matière de gestion de l'activité pêche sur ce site. Le choix avait été fait de confier cette gestion à la fédération de pêche de l'Isère et un projet de convention tripartite a été rédigé (projet présenté au Conseil communautaire du Pays des Couleurs et voté à l'unanimité lors de la séance du 13 décembre 2016).

Cette convention a pour objet de définir les conditions d'organisation de l'activité pêche sur les étangs de la Serre. Sa durée est de deux ans à compter de la date de la signature la plus tardive.

Monsieur le Président précise que suite à différents échanges avec la fédération de pêche de l'Isère, la convention a été validée par l'ensemble des parties et est jointe à la présente délibération.

Au vu de l'exposé fait, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'ACCEPTER les termes de cette nouvelle convention.
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer la présente convention tripartite.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

2. GEMAPI : modification statutaire du SIDCEHR

Laurent Guillet donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Bernard Bouchet demande à quel moment dans l'année, la communauté de communes aura une vision budgétaire au niveau du SIDCEHR et du SMABB sur deux ou trois exercices. Laurent Guillet fait savoir que la communauté de communes devrait être en mesure d'avoir une estimation des contributions à ces deux syndicats avant l'instauration de la taxe GEMAPI c'est-à-dire dès le mois de septembre.

Marcel Feuillet fait savoir qu'il était étonné lors du dernier conseil syndical du SIDCEHR de constater que toutes les berges côté Isère représentent presque 16 kilomètres et seulement 8 kilomètres du côté du département de l'Ain, ne comprenant pas pourquoi ces communes ne sont pas membres du SIDCEHR.

Laurent Guillet répond que ces communes ne sont pas inondables (aucun ouvrage de protection n'est recensé sur ces communes) et de ce fait, ne sont pas concernées par la protection des inondations, ce à quoi Marcel Feuillet soulève la problématique de la solidarité intercommunale.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil communautaire que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné est membre du Syndicat Intercommunal de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône depuis le 1er janvier 2018 au titre du principe de représentation – substitution dans le cadre de l'exercice de la compétence GEMAPI.

A cet effet, 12 délégués titulaires et 6 délégués suppléants ont été élus par le Conseil communautaire le 26 janvier dernier pour siéger au sein de cette structure syndicale.

Par courrier en date du 6 avril, le SIDCEHR a notifié à la Communauté de communes la modification de ses statuts approuvée lors par le Conseil syndical le 26 mars dernier.

En application des dispositions de l'article L.5211-17 du CGCT, la Communauté de communes dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur cette modification statutaire.

La modification statutaire porte sur :

- La réduction du périmètre du SIDCEHR avec le retrait des Vals du Dauphiné,*
- La limitation de la compétence du SIDCEHR à l'item 5° de la compétence GEMAPI telle que définie à l'article L.211-7 du code de l'environnement, pour ce qui concerne le fleuve Rhône,*
- Les autres modifications portent sur :*
 - le nom du syndicat (voir article 1 du projet de statuts)*
 - la composition du comité syndical (voir article 9.1 du projet de statuts),*
 - et la clé répartition de la contribution des membres (voir article 14 du projet de statuts).*

Au vu de l'exposé fait, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'APPROUVER les nouveaux statuts du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône, tels qu'ils figurent en annexe à la présente délibération,*
- D'AUTORISER Monsieur le Président à notifier cette délibération à Monsieur le Président du Syndicat de Défense Contre les Eaux du Haut-Rhône.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

III. CULTURE – TOURISME – EQUIPEMENTS SPORTIFS

A. Culture

1. Convention de mise à disposition du Domaine Paul Claudel pour le solstice

Annie Pourtier donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire, que le Solstice de Brangues se déroulera du 22 juin au 1^{er} juillet 2018 au Domaine Paul Claudel de Brangues avec pour programmation notamment :

- *Mr Ibrahim et les fleurs du coran de, et avec, Eric Emmanuel Schmitt le 22 juin,*
- *et Horowitz, le pianiste du siècle avec Francis Huster et Claire-Marie Leguay le 23 juin.*

A cette fin, l'association du Domaine Paul Claudel met à la disposition de la communauté de communes la ferme et le parc du château pour l'organisation de ces spectacles, moyennant une contrepartie financière de 600 € TTC.

Une convention est établie pour définir les conditions dans lesquelles le Domaine met ses locaux à la disposition de la communauté de communes et est jointe à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- *d'APPROUVER les termes de la convention et le versement d'une contrepartie financière de 600 € à l'association du Domaine Paul Claudel pour la mise à disposition de la ferme et du parc du château du 21 juin au 23 juin 2018.*
- *d'AUTORISER Monsieur le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

2. Résidence d'artistes – Convention tripartite entre le Département de l'Isère, la compagnie Locus Solus et la communauté de communes

Annie Pourtier donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président présente aux membres du Conseil communautaire, la mise en place de la résidence d'artistes avec la Plate-Forme Locus Solus de 2018 à 2020, à l'initiative du Département de l'Isère.

Cette résidence d'artistes est un dispositif qui conduit des artistes professionnels à intervenir auprès des différents publics de notre territoire.

Afin de mettre en œuvre ces différentes actions, la communauté de communes s'engage à verser à la Compagnie : 11 000 € pour l'année 2018 et 20 000 € pour les années 2019 et 2020.

Le Département s'engage également à soutenir financièrement la résidence d'artistes à hauteur de 14 000 € par an.

Dans ce cadre, il convient d'établir une convention tripartite entre la Compagnie, le Département et la communauté de communes afin de définir le cadre de ses interventions.

Cette convention est jointe à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- d'ACCEPTER la signature de cette convention de trois ans avec la compagnie Locus Solus et le Département de l'Isère dans laquelle la communauté de communes s'engage à verser à la Compagnie : 11 000 € en 2018 et 20 000 € en 2019 et 2020.

- d'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

3. Conventions de partenariat financier pour l'Isle en Scène (mécénat)

Annie Pourtier donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président informe les membres du Conseil communautaire, que plusieurs partenaires et entreprises ont répondu favorablement à la sollicitation de la communauté de communes pour le festival Isle en scène.

Pour cette nouvelle édition, qui se déroulera du 18 au 20 mai 2018 à la Ferme des dames de St Baudille de la Tour, les mécènes suivants ont proposé leur participation :

- *La CCI Nord Isère à hauteur de 4 000 €*
- *Transports Berthelet à hauteur de 3 000 €*
- *Record Industry à hauteur de 1 500 €*

Il convient d'établir une convention entre la communauté de communes et chacune de ces partenaires précisant notamment les contreparties auxquelles les donateurs peuvent prétendre, à savoir :

- *Une couverture médiatique pendant le festival et sur les supports de communication*
- *10 places (pour les donateurs de 3 000 € et 1500 €) et 20 places (pour le donateur de 4 000 €) pour la soirée d'ouverture du festival avec le concert de Thomas Fersen*
- *5 places pour les autres spectacles payants*

Dans ce cadre, le Président propose au Conseil communautaire de valider ces 3 projets de convention de partenariat, jointes en annexe à la présente délibération.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- *d'APPROUVER les termes des trois conventions de partenariat et le concours financier de la CCI Nord Isère, des transports Berthelet et de Record Industry pour le festival Isle en scène tel qu'il est précisé précédemment.*
- *d'AUTORISER Monsieur le président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.*

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

IV. AFFAIRES SOCIALES

1. Signature d'une convention bilatérale avec l'association CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) - MSAP de Morestel

André Paviet Salomon donne lecture du rapport de présentation et du projet de délibération.

Projet de délibération

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée que la communauté de communes des Balcons du Dauphiné exerce une compétence en matière de Maisons de Services Au Public (MSAP) et assure la gestion, à ce titre, de deux MSAP sur le territoire (Morestel et Saint-Chef).

Afin de compléter l'offre de service de proximité que propose la MSAP aux citoyens du territoire, il est proposé de conclure un partenariat avec le Centre d'Information des Femmes et des Familles (CIDFF).

Le CIDFF a pour objet d'apporter une information sur divers domaines du droit (droit de la famille, du travail, etc.).

Ce partenariat se matérialise par la signature d'une convention, encadrant la mise en place d'une permanence d'informations juridiques et d'accès aux droits au sein de la MSAP située à Morestel.

Au vu de cet exposé, il est proposé aux membres du Conseil communautaire :

- D'APPROUVER la signature de la convention ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

⇒ **La délibération est adoptée à l'unanimité**

INFORMATIONS

1. Travaux de l'Isle aux Bambins (Frontonas)

Nora Chebbi fait savoir qu'une première réunion a eu lieu ce jour dans le cadre de l'expertise demandée par la communauté de communes.

Le bâtiment présente toujours des infiltrations d'eau sur certains murs.

Le Président rappelle que l'infiltration est présente depuis janvier 2017. Plusieurs défauts ont été constatés.

Il semblerait que l'expert souhaite réaliser son expertise rapidement, l'objectif étant, dans la mesure du possible, de prendre possession du bâtiment au mois de septembre prochain.

Alexandre Bolleau fait remarquer que la communauté de communes aurait dû saisir le tribunal de grande instance ce qui aurait permis d'avoir une expertise plus rapidement et les mesures auraient déjà été déterminées. Le choix de la juridiction conseillée par l'avocat de la communauté de communes n'est pas le bon, précise-t-il.

2. Choix du prestataire pour l'élaboration du PCAET

Le Président fait savoir qu'une consultation de bureau d'études a été faite en début d'année 2018 dans le cadre de laquelle deux candidats ont été auditionnés.

A l'issue de la consultation, c'est le Bureau d'Etudes Mosaïque Environnement qui a été retenu pour un montant de 53 300 € H.T. Le Président présente à l'assemblée la méthode de travail concernant l'élaboration de ce plan.

Un comité de pilotage va devoir être constitué dans lequel seront présents, les vice-présidents en charge de l'environnement (Laurent Guillet), l'agriculture (Francis Spitzner), le patrimoine communautaire (Frédéric Durieux), le logement (Jean-Yves Brenier), l'économie (Christian Giroud), l'eau et l'assainissement (Jean-Claude Champier), la DDT, la DREAL, la Région, l'ADEME, le Conseil de Développement et le Département.

Le Président invite les élus qui le souhaitent à faire connaître leur candidature, la composition de ce comité de pilotage n'étant pas limitée à un nombre précis. Ce groupe de travail se réunira 3 fois.

Un forum sera organisé au mois d'octobre 2018 à destination de l'ensemble des communes avec l'organisation d'ateliers.

3. Apprentissage de la natation scolaire – inscription des élèves de cycle II

Annie Pourtier fait savoir qu'à compter de la rentrée prochaine, la compétence natation scolaire sera étendue à l'ensemble du territoire des Balcons du Dauphiné. Cette compétence se déclinera par l'organisation et le financement du transport des élèves de cycle 2 vers leur lieu de pratique quel qu'il soit. Il s'agit des élèves de CP, CE1 et CE2 mais aussi des élèves d'autres classes qui incluent des élèves de cycle 2 hormis les classes de grande section.

Un courrier a été adressé le 24 avril à l'ensemble des maires, accompagné d'un bulletin d'inscription qui permet d'identifier le nombre de classes de cycle 2 qui seront intéressées par un cycle de natation à la prochaine rentrée scolaire.

Ce courrier précise que le coût du transport est supporté par la communauté de communes. En revanche, il appartient aux communes ou aux sous des écoles de financer le coût des séances de natation dont le montant devrait s'élever à 500 € par classe pour une période de 10 séances.

4. PLH – Etat d'avancement

J.Y. Brenier rappelle que l'élaboration du PLH a été confiée au bureau d'études ENEIS.
L'étude se déroule en 3 temps :

- **Le diagnostic** qui est en cours et qui a commencé au mois de février. Sa présentation est prévue le 19 juin devant la commission et sa validation par le Conseil communautaire aura lieu lors de la séance du mois de juin.
- **La phase 2 - le document d'orientation**
Jean-Yves Brenier invite les élus à participer à un séminaire le 12 juillet de 17 heures à 20 heures qui comprendra des ateliers de travail.
Préalablement, un questionnaire sera adressé aux communes en vue de l'élaboration de ce document.
- **Enfin la phase 3 porte sur les programmes d'actions territorialisés** dont l'arrêt est prévu pour le mois de décembre (au plus tard février 2019).

5. Le Conseil de Développement – Mise en place

Le Président rappelle que la constitution du Conseil de Développement est passée par un appel à candidatures formalisé par le premier support de communication diffusé en septembre 2017.

Le 5 décembre, une première rencontre de l'ensemble des 58 membres qui avaient fait acte de candidature a eu lieu.

Le 23 janvier la communauté de communes a demandé aux membres de cette nouvelle instance de structurer son fonctionnement à l'aide d'une note d'orientation et la rédaction d'un règlement intérieur.

Les membres du Conseil de développement travaillent sur 3 thématiques :

- Le règlement intérieur
- Mieux connaître les Balcons du Dauphiné, qui travaille sur les compétences de la communauté de communes
- Mieux se connaître.

Le 27 février a eu lieu la première plénière du Conseil de développement.

Le 16 mars a eu lieu une nouvelle rencontre avec les 3 groupes de travail.

Le 27 mars une nouvelle assemblée plénière a eu lieu.

Enfin, le 19 avril, le Président a fait une présentation des compétences de la communauté de communes.

Aujourd'hui, le Conseil de Développement doit construire son organisation de manière à ce que la communauté de communes ait un ou deux interlocuteurs qui se chargent ensuite de relayer l'information.

Le Président souhaite intégrer cette instance autant que possible dans les politiques communautaires en matière environnementales avec le PCAET, en matière de logement...

En réponse à la question de Nora Chebbi, le Président fait savoir qu'il n'y a pas d'obligation de mettre en place une organisation structurée comprenant un bureau...

Néanmoins, le Président rappelle qu'il attend de connaître les référents que le Conseil de Développement aura désignés pour assurer les échanges avec la communauté de communes.

Jean-Yves Brenier demande quels moyens humains et matériels sont mis à la disposition du Conseil de Développement par la communauté de communes, ce à quoi le Président fait savoir qu'il a demandé à ses membres d'exprimer leurs besoins en vue d'un examen attentif qui précèdera la détermination des moyens à mobiliser.

Les membres du Conseil de Développement se réunissent soit dans des salles communales soit dans les locaux de Saint-Chef.

Enfin, le Président prend note de la question posée par Denis Thollon en ce qui concerne la communication de la liste des membres du Conseil de Développement. Il souhaite interroger les personnes concernées avant de donner ou non une suite favorable à cette sollicitation.

6. Le Mag – 1^{er} numéro

Le Président fait savoir que le premier numéro du bulletin communautaire « le Mag » sera diffusé la seconde semaine de mai 2018.

Il tient à apporter un éclairage sur les informations budgétaires qui figurent sur ce document en précisant que les chiffres correspondent aux dépenses et recettes globales hormis celles des services généraux, qui ne sont pas affectés dans chacune des thématiques présentées.

7. L'Agence de mobilité

Le Président souhaite donner une information concernant l'Agence de mobilité en rappelant l'historique de cette structure.

Les communautés de communes de l'Isle Crémieu et du Pays des Couleurs avaient délibéré en 2011 pour adhérer à l'Agence de mobilité en vue de lui confier 4 missions :

- Améliorer l'offre de transport en commun
- Développer le transport à la demande
- Développer et organiser le co-voiturage
- Et développer les modes doux

Après avoir commenté le niveau de réponse insatisfaisant apporté par l'Agence pour chacune de ces actions, il fait savoir que le devenir de la structure est remis en question par les Balcons du Dauphiné, la CAPI et les Vals du Dauphiné qui souhaitent porter différemment la thématique de la mobilité.

Adolphe Molina précise qu'après 7 années de fonctionnement, la communauté de communes, tout comme ses partenaires CAPI et VDD, sont tout à fait en droit de se poser la question de l'action conduite par l'Agence de mobilité qui compte 4,5 ETP : est-ce l'outil adapté pour répondre aux problématiques de mobilité sur le territoire communautaire ?

Il propose d'internaliser des compétences techniques en matière de mobilité en concertation avec les Vals du Dauphiné et la CAPI.

Le sujet fera l'objet d'un débat en Conseil communautaire au mois de juin prochain.

Préalablement, le Président souhaitait faire une information générale à destination de l'ensemble du Conseil communautaire.

Philippe Reynaud insiste sur le fait que la mobilité est un sujet principal du territoire communautaire compte tenu des difficultés que rencontrent les populations des Balcons du Dauphiné, peu importe, précise-t-il, qu'il soit traité en interne ou à l'aide d'une structure externe.

Pour que les élus prennent leur décision, il conviendra de disposer d'une proposition d'alternative en attirant l'attention sur des expérimentations sur le territoire des Balcons du Dauphiné qui n'est pas comparable à celui de la CAPI, en dépit d'intérêts communs au niveau des bassins d'emplois. La communauté de communes doit mobiliser des moyens pour les publics en difficultés et également pour les publics plus âgés afin de les aider dans leurs déplacements.

Le Président confirme qu'il n'est pas envisageable de se retirer de cette structure sans avoir travaillé préalablement sur des propositions de substitutions.

En ce qui concerne les expérimentations, celles-ci sont nécessaires en citant celles en cours sur les communes de Brangues, Saint-Victor de Morestel et le Bouchage en matière de transport à la demande.

Le Président conclue que les Balcons du Dauphiné doivent se saisir de toutes les suggestions et opportunités en matière de mobilité pour envisager des expérimentations.

8 - Lecture publique

Eric Lemoine demande si la communauté de communes peut se charger de la mise en réseau des bibliothèques dans la perspective de la future disparition du bibliobus.

Le Président rappelle que la lecture publique ne fait pas partie actuellement des compétences communautaires.

Annie Pourtier précise que les intentions du Département de l'Isère sont d'étendre la compétence « lecture publique » et de la confier aux intercommunalités qui nombre d'entre elles se sont déjà saisi de cette compétence en Isère.

Après avoir entendu l'inquiétude exprimée par Eric Lemoine concernant les personnels de la bibliothèque de Siccieu Saint-Julien et Carisieu en raison de la mise en réseau électronique à réaliser prochainement, le Président rappelle que la communauté de communes doit achever les travaux d'harmonisation des compétences avant d'évoquer de nouveaux sujets.

Annie Pourtier conclue ce point en précisant que l'appui du Département en matière de mise en réseau, l'accompagnement sur les charges de fonctionnement, la formation des personnels, est une action maintenue dans le cadre du plan « lecture publique » qui se termine en 2020.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 19 h 45